



COMPTE RENDU

BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 6 Mai à 17 h 30, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, à la salle des fêtes de Contres, le Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président :

Etaient présents :

Président	Monsieur BRAULT Jean-Luc		
1^{ère} Vice-Présidente	Madame PENNEQUIN Elisabeth	1^{er} membre	
2^{ème} Vice-Président	Monsieur MONCHET Francis	2^{ème} membre	Monsieur BERTHAULT Jean-Louis
3^{ème} Vice-Président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur CHARLUTEAU Daniel
4^{ème} Vice-Présidente	Monsieur SAUQUET Claude	4^{ème} membre	----
5^{ème} Vice-Présidente	Madame DELORD Martine	5^{ème} membre	Monsieur MARTELLIERE Eric
6^{ème} Vice-Président	Monsieur PAOLETTI Jacques	6^{ème} membre	Monsieur GAUTRY François
7^{ème} Vice-Président	Monsieur CHARBONNIER François	7^{ème} membre	Monsieur SARTORI Philippe
8^{ème} Vice-Présidente	Madame COLONNA Anne-Marie	8^{ème} membre	Madame CHARLES Françoise
9^{ème} Vice-Président	Monsieur SIMIER Claude	9^{ème} membre	----
10^{ème} Vice-Président	Monsieur GOUTX Alain	10^{ème} membre	Monsieur LANGLAIS Pierre

Etaient absents excusés : Monsieur CHARRET Bernard - Monsieur ALMYR Jean-Claude - Monsieur SINSON Daniel -

Absents ayant donné procuration : Monsieur CHARRET Bernard à Monsieur CHARLUTEAU Daniel - Monsieur ALMYR Jean-Claude à Monsieur Jean-Luc BRAULT

Madame DELORD Martine est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Pour tenter d'enrayer l'épidémie du Coronavirus sur le territoire français, une période de confinement a été imposée à la population sur l'ensemble du territoire national à compter du 17 mars 2020. La fin du confinement, étant fixé au 11 mai prochain, le bureau communautaire s'est réuni le 6 mai 2020 au sein de la salle des fêtes de Contres Commune déléguée au sein du Controis-en-Sologne, afin de faire un point sur la situation de l'activité communautaire pendant la période de confinement et sur les modalités de reprise d'activité au sein des différentes structures communautaires.

1. Etat des lieux

- Bilan de l'action communautaire durant toute la période de confinement :

- ✓ Service Urbanisme

L'instruction des actes et autorisations d'urbanisme par la Communauté n'a jamais cessé durant les 2 mois de la période de confinement. Des dossiers tels que les dossiers sensibles ou urgents ont naturellement été privilégiés. Les dossiers en attente au nombre de 200 seront traités dès le 11 mai 2020 jour du déconfinement.

- ✓ Service SPANC

Le service a repris sur le terrain depuis 3 semaines afin de ne pas bloquer les transactions immobilières.

- ✓ OPAH

Quatre-vingt dossiers ont été déposés à ce jour. Ceux concernant l'amélioration de l'habitat étant finalisés sont traités par le Service Comptable.

- Point sur les chantiers communautaires

Les travaux concernant le bâtiment à usage de bureau situé sur la zone industrielle des Barreliers, Le Controis-en-Sologne, n'ont jamais été interrompus. La livraison est prévue mi-juillet.

Pour le projet de construction de la gendarmerie de Selles-sur-Cher, le marché de travaux a été lancé afin que les travaux débutent dès le mois de mai 2020.

Monsieur le Président souligne que dans la cadre des demandes de D.E.T.R 2020 un seul dossier communautaire a été retenu : il s'agit de la demande effectuée pour la réhabilitation du centre aquatique sis à Faverolles-sur-Cher. La subvention obtenue à ce titre s'élève à la somme de 480 000 € soit 20 % du montant total des travaux.

2. Economie

- Mesures de soutien aux entreprises du territoire communautaire :
 - Loyers des locataires

Le Bureau est favorable au report des loyers dus à la Communauté par l'ensemble de ces locataires avec un échelonnement sur une année complète.

- Fonds Renaissance (fichier en copie)

Pour soutenir les plus petites entreprises, la Région Centre Val de Loire a acté la création d'un fonds Renaissance avec la Banque des Territoires et appelle l'ensemble des métropoles, agglomérations et intercommunalités rurales à unir leur volonté et leurs moyens. Les membres du bureau, à la majorité (Pour : 3, Contre : 16, Abstention : 1), émettent un avis défavorable sur ce dispositif financier qui sera porté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communautaire.

3. Mesures à prendre pour la mise en œuvre des compétences communautaires

- Retour physique des agents en poste : mesures mises en place pour les administratifs et les agents de terrain / désignation d'un référent COVID-19

A quelques exceptions près, le personnel communautaire reprendra son activité à compter du 11 mai jour du déconfinement national dans les conditions de sécurités sanitaires requises : nettoyage des locaux et remise d'un kit COVID-19 valable pour une durée d'un mois à chaque agent. Un référent COVID-19 a été désigné : il s'agit de M. Cyril NEVOIT, agent au sein du Service Technique communautaire.

Une première livraison des masques chirurgicaux remis aux communes membres dont le nombre est établi suivant le nombre d'habitants a été réalisée la semaine dernière. Une deuxième est fixée cette semaine.

- Quid de l'ouverture et conditions de l'ouverture : des structures enfance jeunesse /des MSAP-annexe / école de musique communautaire / centres aquatiques.
 - ✓ Enfance-Jeunesse : les accueils de loisirs et autres espaces jeunes rouvriront en fonction des besoins des familles sous réserve d'une stricte application de la réglementation sanitaire en vigueur. Tout comme l'Education Nationale, le nombre d'enfants accueillis sera limité soit 10 pour la petite enfance et 15 pour l'enfance jeunesse.
 - ✓ MSAP : Réouverture le 11 mai 2020.
 - ✓ Ecole de Musique communautaire : Suivant un sondage départemental aucun conservatoire national, école de musique communautaire, municipale ou associative ne pourra rouvrir lorsqu'il y a des classes d'instruments à vent. L'Ecole de musique communautaire étant concernée ne rouvrira pas avant la fin de l'année.
 - ✓ Centres aquatiques : la question n'ayant pas été abordée au niveau national, les centres aquatiques communautaires n'ouvriront pas avant nouvel ordre.

4. Affaires diverses

✓ Ecoles municipales

En ce qui concerne la réouverture des écoles municipales sur le territoire communautaire, la situation est disparate. Monsieur Alain GOUTX, maire de la Commune de Pouillé et Monsieur François CHARBONNIER, maire de la Commune de Méhers, indiquent ne pas avoir les moyens d'ouvrir immédiatement leurs écoles. Pour eux, cela ne peut se faire que par échelonnement. Monsieur Philippe SARTORI, maire de la Commune de Noyers-sur-Cher, explique que sur sa Commune les maternelles seront fermées, les écoles primaires ouvertes et la garderie maintenue et ce sur demande expresse des élus de son Conseil municipal. Il tient à souligner son inquiétude face au déconfinement de la population à la date du 11 mai décidée par le gouvernement. Il précise que partir en vacances cet été serait complètement irresponsable et conduirait inévitablement à une augmentation du nombre de décès.

✓ Tourisme

Monsieur Claude SIMIER, Vice-Président en charge du développement touristique évoque le contexte difficile pour les hébergeurs touristiques. Certains prestataires souhaiteraient que la perception de la taxe de séjour soit supprimée temporairement. Le bureau se montre favorable à son maintien dans la mesure où cette taxe est simplement collectée par les hébergeurs auprès des touristes avertis de son existence. La crise sanitaire ne doit pas d'avoir d'impact sur la perception de cette taxe.

✓ **Projet de parc photovoltaïque**

Monsieur François CHARBONNIER, Vice-Président, propose au Conseil l'acquisition d'une nouvelle parcelle sise sur la Commune de Chatillon-sur-Cher dans la perspective d'installation d'un parc photovoltaïque.

La séance est levée à 18 h 30
Le Controis-en-Sologne, le 19 mai 2020
Le Président

Jean-Luc BRAULT

